

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 15 octobre 2013

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Jean-Paul GLASSER

Conseillers présents : **7**

Conseillers représentés : **2**

SEANCE du 25 octobre 2013

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER, Marcel NORTH.

Procuration : Patrick GRESSER pour Alain NORTH, Nathalie GEIGER pour Pascal STUTZMANN

Avant d'examiner l'ensemble des points à l'ordre du jour, le maire propose de rajouter deux points, soit une demande de subvention faite par l'école de Neugartheim-Ittlenheim et l'approbation des projets d'extension et rénovation de la salle des fêtes. L'ensemble des membres présents acceptent cette modification.

Délibération n° 2013/29

Objet : Signature d'un avenant à la convention de concession signée avec Electricité de Strasbourg

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 novembre 1997 autorisant le maire à signer une convention de concession avec Electricité de Strasbourg ;

Vu la convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique signée avec Electricité de Strasbourg le 15 décembre 1997 ;

Considérant que ladite convention est signée pour 5 ans ; que le dernier avenant arrive à échéance le 15 décembre 2013 ; qu'un nouvel avenant est donc nécessaire ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à des présents et des représentés ;

DECIDE de renouveler la convention de concession par un avenant pour une durée de 5 ans ;

AUTORISE le maire à signer l'avenant avec Electricité de Strasbourg représenté par son directeur collectivités et relations externes, Monsieur Bernard KLEIN.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 octobre 2013.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 octobre 2013.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 15 octobre 2013

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Jean-Paul GLASSER

Conseillers présents : **7**

Conseillers représentés : **2**

SEANCE du 25 octobre 2013

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER, Marcel NORTH.

Procuration : Patrick GRESSER pour Alain NORTH, Nathalie GEIGER pour Pascal STUTZMANN

Délibération n° 2013/30

Objet : Signature d'une convention relative au droit d'usage de parcelles issues de l'aménagement foncier, agricole et forestier

Vu le Code Civil et notamment ses articles 625 à 636 ;

Vu la délibération du Conseil Général du 12 avril 2010 ordonnant l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de WINTZENHEIM-KOCHERSBERG avec extension sur la commune de Hohengoeft ;

Considérant que la parcelle (anciennement n° 127 section 18) ci-jointe annexée (nouvellement parcelle 21902 section 20, en partie seulement) appartenait à la famille STUTTGE en indivision, entre autre à Madame Frédérique STUTTGE épouse BOETZLE domiciliée au 39 rue du Faubourg de Pierre à Strasbourg avant l'aménagement foncier, agricole et forestier ; que celle-ci a demandé à pouvoir jouir des arbres qui y sont présents et de signer une convention en tant que représentante de la famille ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de signer une convention avec Madame Frédérique STUTTGE épouse BOETZLE pour l'usage des arbres présent sur les parcelles issues de l'aménagement foncier, agricole et forestier pour une durée de cinq années (5 ans) ;

AUTORISE le maire à signer la convention.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 octobre 2013.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 octobre 2013.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 15 octobre 2013

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Jean-Paul GLASSER

Conseillers présents : **7**

Conseillers représentés : **2**

SEANCE du 25 octobre 2013

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER, Marcel NORTH.

Procuration : Patrick GRESSER pour Alain NORTH, Nathalie GEIGER pour Pascal STUTZMANN

Délibération n° 2013/31

Objet : Suppression de postes

Vu la délibération du 16 mai 2008 créant un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à 20/35^{ème} et considérant la démission de l'agent occupant ce poste ;

Vu la délibération du 19 mars 2010 créant un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à raison de 15/35^{ème} et considérant le départ à la retraite de l'agent qui occupait le poste ;

Vu la délibération en date du 28 mai 2010 créant le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 3,30/35^{ème} et considérant le décès de l'agent occupant ce poste ;

Vu la délibération n° 2011/03 en date du 28 janvier 2011 créant un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe non titulaire à raison de 30/35^{ème} et considérant que l'agent qui occupait le poste a été nommé au grade de rédacteur après obtention du concours ;

Vu la délibération n° 2012/03 du 27 janvier 2012 créant un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à raison de 7/35^{ème} et considérant la démission de l'agent qui occupait ce poste ;

Vu la délibération n° 2012/63 du 13 décembre 2013 créant un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à raison de 5/35^{ème} et considérant que l'agent qui occupait ce poste a été nommé sur un poste de même grade mais à raison de 18/35^{ème} ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire ;

Considérant qu'un certain nombre de poste sont vacants et qu'ils n'ont jamais été supprimés alors qu'ils auraient du l'être ; qu'il faut donc supprimer ces postes ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE de supprimer les postes suivants :

- Poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à raison de 20/35^{ème} ;
- Poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à raison de 15/35^{ème} ;
- Poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 3,30/35^{ème} ;
- Poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe non titulaire à raison de 30/35^{ème} ;
- Poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 7/35^{ème} ;
- Poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 5/35^{ème}.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 octobre 2013.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 octobre 2013.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 15 octobre 2013

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Jean-Paul GLASSER

Conseillers présents : **7**

Conseillers représentés : **2**

SEANCE du 25 octobre 2013

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER, Marcel NORTH.

Procuration : Patrick GRESSER pour Alain NORTH, Nathalie GEIGER pour Pascal STUTZMANN

Délibération n° 2013/32

Objet : Signature d'un avenant avec l'entreprise RAUSCHER dans le cadre des travaux connexes dans le cadre de l'aménagement foncier, agricole et forestier de la commune

Vu la délibération n° 2012/49 en date du 11 octobre 2012 attribuant le marché des travaux connexes à l'entreprise RAUSCHER ;

Vu le marché public et notamment son acte d'engagement signé en date du 26 octobre 2012 pour un montant TTC de 87 795,92 € ;

Vu la proposition d'avenant n° 1 faite par l'entreprise ;

Considérant que lors de la réalisation des travaux, il y a eu des imprévus techniques ;

Le conseil municipal, entendu les explications, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

AUTORISE le maire à signer ledit avenant pour un montant TTC de 2 990 €.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 octobre 2013.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 octobre 2013.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 15 octobre 2013

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Jean-Paul GLASSER

Conseillers présents : **7**

Conseillers représentés : **2**

SEANCE du 25 octobre 2013

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER, Marcel NORTH.

Procuration : Patrick GRESSER pour Alain NORTH, Nathalie GEIGER pour Pascal STUTZMANN

Délibération n° 2013/33

Objet : Signature d'une convention relative à l'utilisation d'un chemin rural aménagé en itinéraire cyclable

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L.161-5, D.161-10 et D.161-11 ;

Vu la proposition de convention ci-annexée faite à l'Association Foncière de Wintzenheim-Kochersberg ;

Considérant que le chemin rural dit EBENHEIDGASSE reliant la rue du Kochersberg et le chemin rural dit Judengasse à la limite communale avec Willgottheim a été aménagé en itinéraire cyclable ; qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur ce chemin rural et notamment avec l'Association Foncière, en ce qui concerne les engins agricoles ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE de signer ladite convention avec l'Association Foncière de Wintzenheim-Kochersberg ;

AUTORISE le maire à signer la convention.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 octobre 2013.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 octobre 2013.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 15 octobre 2013

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Jean-Paul GLASSER

Conseillers présents : **7**

Conseillers représentés : **2**

SEANCE du 25 octobre 2013

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER, Marcel NORTH.

Procuration : Patrick GRESSER pour Alain NORTH, Nathalie GEIGER pour Pascal STUTZMANN

Délibération n° 2013/34

Objet : Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2541-12 ;

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L. 47 ;

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public ;

Considérant que l'occupation du domaine public routier communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE de fixer les tarifs de 2008 à 2013 de redevance d'occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunications comme suit :

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Aérien € / km	0,835	0,835	0,835	0,835	0,835	0,835
Souterrain € / km	5,121	5,151	5,151	5,151	5,175	5,175
Emprise au sol € / km	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5

CHARGE le maire du recouvrement de ces recettes qui seront inscrites à l'article 70323.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 octobre 2013.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 octobre 2013.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 15 octobre 2013

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Jean-Paul GLASSER

Conseillers présents : **7**
Conseillers représentés : **2**

SEANCE du 25 octobre 2013

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER, Marcel NORTH.

Procuration : Patrick GRESSER pour Alain NORTH, Nathalie GEIGER pour Pascal STUTZMANN

Délibération n° 2013/35

Objet : Demande de subvention pour un enfant scolarisé dans le RPI Neugartheim-Ittlenheim et Willgottheim-Woellenheim

Vu la demande en date du 17/10/2013 des enseignantes de l'école de Neugartheim-Ittlenheim pour une classe de découverte au centre « les Genévriers » du 16 au 20 décembre 2013 d'un montant de 25 € pour un enfant domicilié à Wintzenheim-Kochersberg ;

Considérant que les communes du RPI susmentionné ne subventionne les sorties scolaires que pour les enfants domiciliés dans leur commune, une demande a été faite pour un enfant domicilié en notre commune mais scolarisé dans ce RPI ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE d'allouer la somme de 25 € à l'école de Neugartheim-Ittlenheim pour la classe de découverte.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 octobre 2013.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 octobre 2013.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 15 octobre 2013

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Jean-Paul GLASSER

Conseillers présents : **7**

Conseillers représentés : **2**

SEANCE du 25 octobre 2013

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER, Marcel NORTH.

Procuration : Patrick GRESSER pour Alain NORTH, Nathalie GEIGER pour Pascal STUTZMANN

Délibération n° 2013/36

Objet : Travaux de rénovation et d'extension de la salle des fêtes

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, de la participation et la citoyenneté des handicapés ;

Vu les études préliminaires proposées par l'architecte TRUMPF ;

Vu l'estimatif des coûts ;

Vu le plan de financement prévisionnel ;

Considérant que la salle des fêtes de Wintzenheim-Kochersberg est un lieu ayant un rôle culturel et social important dans la vie du village, pour ses administrés et ceux alentours ; que cette salle doit être mise en accessibilité ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE d'approuver le projet de rénovation et d'extension de la salle des fêtes.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 octobre 2013.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 octobre 2013.

Le Maire
Alain NORTH